

Compte rendu de la séance du conseil municipal du Mardi 21 janvier 2025

Présents : Patrick BOUILLON – Valérie AUBERT- Gladys SAUTON - Bertrand BONNEAU - Alexandre LUCIEN – Françoise MATHON – Christophe STAFFENT – Sylvie ROBERT

Absents excusés : Ornella TACHE - Philippe DEPEUIL- Régine GANIEUX

Secrétaire de séance : Alexandre Lucien

Madame le Maire étant empêchée , Monsieur Patrick Bouillon prend la présidence de la séance.

1 - Lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2024 : le conseil approuve le compte rendu.

2 – Modification des statuts de Vals de Saintonge communauté

Il a été constaté la nécessité de mettre les statuts à jour :

- remplacement des termes compétences optionnelles et facultatives par compétences supplémentaires (loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite loi « Engagement et proximité »)
 - suppression de la compétence relative aux infrastructures et réseaux (non exercée par Vals de Saintonge Communauté) → compétence facultative
 - suppression de la compétence PCAET (Plan climat air énergie territorial), outil de planification inclus dans le ScoT (Schéma de cohérence territoriale) qui, lui, est une compétence obligatoire → compétence facultative
 - de plus, il est nécessaire d'actualiser la composition de la communauté de communes pour tenir compte de la fusion en commune nouvelle, au 1^{er} janvier 2025, des communes de Nuillé-sur-Boutonne et de Saint-Georges de Longuepierre, devenant Rives-de-Boutonne. La communauté de communes compte désormais 109 communes à compter de cette date. Le nombre de délégués reste le même et les délégués des anciennes communes continuent de siéger jusqu'à la fin de la mandature.
- Le Conseil Municipal approuve cette modification

3 – Ratios/Promus-promouvables

Afin de permettre un déroulement de carrière aux agents, et de se conformer aux nouvelles règles applicables, Monsieur le Président de séance proposé à l'assemblée l'instauration des ratios d'avancement de grade.

- Le Conseil Municipal fixe les ratios promus/promouvables à 100 %

4 – Enfouissement des réseaux

Monsieur le Président de séance rappelle la décision prise le 14 décembre 2021 en vue de l'enfouissement des réseaux dans tous les hameaux de la commune.

A ce jour les études sont réalisées et le Syndicat Départemental D'électrification et D'équipement Rural présente les devis pour ces travaux neufs d'éclairage public ;

Référence	Intitulé	Coût HT	Prise en charge Sdeer	Reste à charge pour la commune HT	Reste à charge pour la commune TTC
GC 271- 1001	Génie civil	26 595,15 €		26 595,15 €	31 914,18 €
EP 271-1032	Travaux annexes	11 100,49 €	5 550,24 €	5 550,25 €	5 550,25 €
EP 271-1034	Reprise de l'EP	59 347,67€	29 673,84 €	29 673,84 €	29 673,84 €
Total HT		97 043,31 €	35 224,08 €		
Total Global				61 819,27 €	67 138,27 €

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- de réaliser ces travaux et accepte les devis présentés.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes conventions avec le SDEER et Orange dans le cadre de ces travaux d'enfouissement de réseaux
- de solliciter une subvention auprès du Département
- de financer en 5 ans
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents inhérents à cette affaire
- d'établir le plan de financement comme suit :

Montant total HT : 97 043,31 HT €

Montant total à charge pour la commune HT : 61 819,27 € HT

Subvention Départemental 60% : 37 091,56 €

Autofinancement Communal : 30 046,72 €

5 – Cession de la venelle

Monsieur le Président de séance donne lecture d'un courrier de Monsieur Nathan MAISSANT, propriétaire de l'immeuble situé 10 rue de la prairie à Paillé.

Il souhaite faire l'acquisition de la venelle afin de l'intégrer à sa propriété et pouvoir ainsi clôturer sa propriété par le nu du mur de la propriété de Monsieur CHABASSE .

Cette parcelle n'étant plus accessible à la circulation et ne présentant aucun intérêt pour la collectivité a été désaffectée et déclassée du domaine public de fait.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer :

- Le conseil Municipal donne un accord de principe à la cession de cette venelle. Messieurs Chabasse et Maissant seront contactés prochainement

6 – Travaux d'élagage

Les travaux d'élagage au lotissement seront confiés à l'entreprise de SylvainTache

7 – Convention « Voisins solidaires »

Mme Bureau de l'association « Voisin solidaires » est venu présenter un projet de convention tripartite entre le conseil départemental, la commune et l'association Voisin solidaires afin de mettre en place un dispositif de soutien et de solidarité entre voisins.

Le Conseil Municipal va réfléchir à ce projet